



Cultures intermédiaires : résumé des trois définitions réglementaires (2018)

Dispositif réglementaire	Directive nitrates	SIE	Diversité des cultures: Certification monoculture maïs
Dénomination	Couverture végétale	Surfaces en cultures dérobées ou à couverture végétale	Couverture hivernale
Type d'interculture	Longue	Longue et courte	Longue
Éligibilité repousses colza céréales	Oui**	Non	Non
Espèces éligibles	Pas de contrainte*	Liste de 42 espèces	Liste de 29 espèces
Nombre minimal d'espèces	1	2	1
Période de présence obligatoire	Pas de contrainte*	8 semaines à définir par dépt	Récolte CP+15j au 1er février
Date de semis	Pas de contrainte*	Avant période de présence	<15 j après récolte CP
Date de destruction	Pas de contrainte*	Après période de présence	Après le 1er février
Fertilisation & phyto	Pas de contrainte	Interdits pendant pér. présence	Pas de contrainte
Autre exigence culturelle	Pas de destruct. chimique	La CI doit lever	La CI doit lever
Adaptations régionales	Nombreuses possibilités	Date période présence (dépt)	Non
Compatibilités	SIE et Diversité incompatibles entre elles mais compatibles avec dir. Nitrates		

*: Pas de contrainte nationale mais contraintes régionales possibles; CI: culture intermédiaire; CP: culture principale

** : Les repousses doivent être denses et homogènes. Les repousses de céréales sont limitées à 20% de la surface en IC longue